



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : hebdo@sitecommunistes.org

Courriel : communistes@sitecommunistes.org

<https://x.com/PRCommunistes>

07/05/2026

Les rapports de la CGT avec les autres organisations (hors syndicats) : un modèle d'intégration au système

La dernière sous-partie du texte (3.5), intitulée « *Articuler les rapports de force politiques et sociaux* » est une sorte de fouillis flou mélangeant les récits mythiques de la collusion de la direction de la CGT avec les politiciens de gauche en 2024, un déroulé de la version « idéologie dominante » de la Charte d'Amiens, une adhésion complète au système de la démocratie bourgeoise et l'évocation régulière de la « transformation sociale » à la place de la révolution, un terme, comme celui d'extrême-droite, jamais défini. Et, ce n'est pas le seul.

Retour sur la mascarade électorale de 2024

Le chapitre démarre sur les chapeaux de roues avec un récit totalement irréel et mensonger. C'est l'alinéa 609 : « *La séquence ouverte depuis juin 2024 confirme la nécessité d'articuler les rapports de force politiques et sociaux. C'est parce que la CGT et la société civile se sont mobilisées que le Rassemblement national (RN) a été battu et que le Nouveau Front populaire (NFP) a fini en tête des élections législatives.* ». Ce semblant d'analyse pour un événement qui a, certes, plus convaincu les électeurs que les précédents, mais pour lequel la classe ouvrière, est toujours celle qui a choisi le plus l'abstention, appelle plusieurs remarques.

D'abord, au premier tour, rappelons le, le RN est en tête avec 29,26 % (33,12 % avec les amis de Ciotti) et la gauche obtient péniblement 28,06 % alors qu'en 2012 elle atteignait 46,77 % (39,86 % pour la majorité présidentielle et 6,91 % pour le Front de Gauche) et cette perte électorale abyssale, de même que les responsabilités de la même gauche dans l'ascension du RN ne sont jamais analysées ni même évoquées dans le texte. Cela seul suffit à faire de cet alinéa un brin d'analyse de mauvais café du commerce, sans aucun fond. Si l'on s'attarde sur cette séquence électorale, disons d'abord ceci, l'analyse ne peut porter que sur le premier tour, qui s'apparente au seul mode de scrutin juste en démocratie bourgeoise, la proportionnelle (nous y revenons plus loin) et aucun élan n'a eu lieu.

Si une forme de retour aux urnes a existé (33,29 % d'abstention pour 52,49 en 2022) les « votants en plus » sont plus nombreux du côté du RN (environ 5,15 millions en plus) que de la gauche (environ 3 millions). En pourcentage, les résultats finalement très stables pour la gauche depuis sa défaite historique de 2017 : 27,09 % en 2017, 28,84 % en 2022 et 29,59 % en 2024, à chaque fois en incluant les « divers gauche ». C'est à comparer avec la progression exponentielle du RN (13,20 % en 2017 : 18,68 % en 2022 ; et 29,26 % en 2024) et la chute régulière des Macronistes (28,21 % en 2017, après la première élection de Macron, alors véritable candidat du PS ; 25,75 % en 2022 ; et 20,04 % en 2024, avec tout de même 560 000 voix de plus qu'en 2022). Si l'on accorde foi à l'idée que la CGT et la société civile se sont mobilisées, on voit mal l'impact de cette mobilisation puisqu'elle n'a aucunement empêché la grosse progression, en voix et en pourcentage, du RN et, si elle a pu contribuer à la progression du NFP par rapport à la NUPES, n'a absolument pas redistribué les cartes du rapport de force électoral.

Enfin et surtout, c'est l'appréciation finale : le RN a été battu et le NFP a fini en tête des législatives, cela pose vraiment un problème. Le mode de scrutin uninominal à deux tours est absolument antidémocratique. Il a été mis en place par les Gaullistes, en 1958, afin de limiter le nombre de députés communistes. On disait, dans les années 70, qu'il fallait deux fois plus de voix pour élire un député communiste qu'un député UDR (le parti gaulliste dans les années 60 et 70, avant le RPR). A plusieurs reprises, on se souvient notamment du discours de Giscard à Verdun sur le Doubs en 1978, cela a été l'occasion de renverser les résultats du premier tour lorsqu'ils menaçaient l'équipe au pouvoir. Le second tour de 2024 n'a pas dérogé à ce principe. Simple, le renversement s'est fait au détriment du RN et de ses alliés, ayant obtenu moins de sièges que prévu par les

sondages (mais, les sondages...) grâce au « Front Républicain », une tactique politicienne profitant à Macron en 2017 et 2022 et a permis la réélection de Borne et Darmanin. **Se réclamer du second tour d'une élection avec le scrutin uninominal est une première pour la CGT, qui a historiquement combattu la constitution de 1958, l'élection présidentielle au suffrage universel direct et le scrutin uninominal.**

Mais, la suite est encore plus incroyable. Le document affirme, à l'alinéa 610 : « *Et c'est grâce à la conjugaison de ce rapport de force politique avec notre rapport de force social que nous avons ensuite bloqué une grande partie des réformes d'Emmanuel Macron et du patronat.* ». Les dirigeants de la CGT pensent donc, et le disent régulièrement, pas seulement dans le document d'orientation, que « nous » avons bloqué une bonne partie des réformes d'Emmanuel Macron. Franchement, ce serait intéressant de savoir lesquelles. Et ce d'autant plus que l'évolution de la situation a montré que les députés de gauche se sont vite scindés et que le PS, souvent avec EELV, a permis aux budgets de passer, a pu voter celui de la sécurité sociale en 2025, cela dans le silence absolu de la direction de la CGT. Théoriser qu'il pourrait y avoir eu des victoires, sans rapport de force et dans une assemblée où les potentiels partisans des mesures prônées par la CGT regroupent au mieux un tiers des élus, c'est mentir sciemment. Ce récit est tellement faux ! **Mais c'est la tentative lancée depuis au moins un an par la direction de la CGT excusant ou passant sous silence sa décision de ne pas organiser les luttes, comme nous avons pu le voir dans les suites du 10 septembre 2025. La ligne est simple : « On renonce à la lutte des classes, on suit à fond le syndicalisme rassemblé ; et on fait croire que, sans lever le petit doigt, les masses ont obtenu des acquis ».** Non seulement cela révèle l'embarras de la CGT dont le soutien passé aux politiciens de gauche est de moins en moins digeste, mais aussi un réel mépris de classe. Dire qu'il y a eu des victoires est significatif de l'état d'esprit collaborateur de classe de la direction de la CGT, mais aussi du fait qu'elle pense que les travailleurs ne réalisent pas qu'il n'y a pas plus de victoire que de beurre en broche.

Une adhésion sans partage à la démocratie bourgeoise

Nous l'avons écrit à plusieurs reprises, la direction de la CGT développe, constamment une analyse du système dans lequel nous vivons complètement erronée. Sans aucune critique contre les États capitalistes de l'UE, n'analyse jamais que ce sont des forces de répression. Redisons-le avec Engels : « *Pour que ces antagonisme, de classes qui ont des intérêts économiques contradictoires ne se dévorent pas et ne dévorent pas la société, une force est devenue nécessaire ,qui, se plaçant en apparence au-dessus de la société modérerait le conflit, le maintiendrait dans les limites de "l'ordre". Cette force est l'État.* » (*L'origine de la Famille, de la Propriété privée et de l'État*). C'est le même défaut d'analyse qui fait que les rédacteurs du document s'interdisent d'utiliser le terme d'impérialisme. Car, pour la direction de la CGT, l'État français n'est pas une puissance impérialiste, mais une « démocratie ». Cela conduit à adhérer à toutes ses valeurs, en particulier en matière de cuisine électorale. Ainsi peut-on lire à l'alinéa 611 « *Cependant, notre organisation syndicale ne doit jamais être instrumentalisée dans des objectifs politiques et doit toujours, en toute indépendance, faire primer l'intérêt des travailleurs et des travailleuses. Les élections présidentielles de 2027 seront un rendez-vous démocratique majeur, lors duquel la CGT devra jouer tout son rôle pour placer les questions sociales au centre, en toute indépendance.* ». Pourtant, au moins jusqu'en 1995, la CGT s'est, à chaque élection présidentielle au suffrage universel direct, fendue d'une déclaration rappelant son opposition à la constitution de la Vème République et à cette élection, qui en est une manière d'emblème. **Les choses ont manifestement bien changé depuis et le document peut mentionner que l'élection bonapartiste d'un homme seul, disposant de l'essentiel des pouvoirs et notamment de ceux prévus à l'article 16 de la constitution puisse être « un rendez-vous démocratique majeur », surtout après des décennies où chacun a pu constater que le président de la République suivant (y compris en étant le même que le précédent) déployait une politique encore pire qu'avant et que ce phénomène a pris une ampleur inédite avec Macron.** Cette élection-là, davantage par rapport aux autres, est foncièrement antidémocratique. **Les prolétaires n'ont rien à en attendre, et gageons qu'ils sont assez nombreux à ne rien en attendre, contrairement à la petite bourgeoisie idéologique croyant que le droit de vote dans les pays du bloc impérialiste occidental leur confère la qualité de « démocratie ».**

Cette adhésion à l'État capitaliste a une conséquence assez récente, puisque apparue à la surface depuis justement les élections de 2024. La direction confédérale semble considérer que le rôle de la CGT n'est plus d'organiser et de coordonner les luttes, mais de peser sur les politiciens du Parlement, à la manière d'un lobby. L'alinéa 612 est très clair à ce sujet : « *En s'appuyant sur ses principes, la CGT porte ses revendications auprès des organisations politiques, s'affirmant garante des droits et intérêts des travailleurs et travailleuses, afin de gagner la prise en compte de ses revendications. De même, la CGT se préoccupe de la construction des lois, en intervenant dans le débat pour promouvoir ses revendications et/ou contrer des régressions possibles.* ». Grosso modo, la CGT, comprenons le, rencontre les divers députés, afin de faire part de ses avis et peser sur la construction des lois. A aucun moment cette idée de peser ne fait intervenir le rapport de force, valant contre les capitalistes, mais aussi contre l'État et contre les politiciens. **Cela s'apparente donc bien à une activité de lobbying au cours de**

laquelle les missi dominici de la CGT, autoproclamée représentante des travailleurs, sans leur demander leur avis, iraient glaner le soutien de tel ou tel groupe de députés afin d'amender tel ou tel projet de loi. Il est notoire que pas mal de politiciens professionnels de gauche pensent aujourd'hui le militantisme dépassé et qu'il faut le remplacer par le lobbying. Mais la direction de la CGT ? Où est la lutte des classes dans tout cela ? Où est même le rapport de force permettant de réparer le carreau cassé ? Voilà que les auteurs du texte semblent vouloir réduire la CGT à une force d'appoint électorale mendiant des pourboires pour sa contribution au cirque électoral.

Dans le cadre de la « lutte contre l'extrême-droite », sur laquelle nous revenons plus bas, le texte fournit plus loin une nouvelle preuve de l'adéquation entre la direction de la CGT et le régime capitaliste de la démocratie bourgeoise. C'est l'alinéa 623 : « *La CGT interpellera les candidats, notamment aux élections présidentielles et législatives, sur ses propositions et mènera campagne pour dénoncer l'imposture sociale et le danger de l'extrême droite.* ». Cela en dit beaucoup sur l'intégration au système de la CGT par les élections et les « valeurs de la République ». La référence au CNR sert à brouiller les pistes, d'abord car la grande majorité des politiciens usent et abusent du concept de valeurs de la République, œuvrant pour en finir avec toutes les réalisations sociales issues de 1945, ensuite parce que la mise en place partielle du programme du CNR ne constitue qu'un compromis validant le maintien du système capitaliste. **Les valeurs de la République ne sont jamais que les valeurs de la société capitaliste, au premier rang desquelles l'exploitation de l'Homme par l'Homme.**

La lutte contre l'extrême-droite

Nous l'avons vu, c'est un peu la « tarte à la crème » de la pensée de la direction confédérale, au point d'en oublier la lutte principale, celle contre la classe dominante capitaliste. Et évidemment, elle s'inscrit complètement dans la volonté des rédacteurs du texte de côtoyer de près les politiciens. L'alinéa 614 nous l'explique : « *La CGT agit au quotidien pour combattre la progression de l'extrême droite et de ses idées, en œuvrant à l'amélioration des conditions de vie et de travail des salariés. Dans le champ électoral, des coalitions ou des appels politiques peuvent être amenés à se construire pour faire barrage à l'extrême droite. La CGT continuera à s'engager pour parer à l'urgence et sauvegarder notre pays d'une prise de pouvoir par l'extrême droite.* ». Notons que le concept d'extrême-droite semble se limiter à des organisations et non à des idées. C'est pourquoi ni Macron et ses divers premiers ministres mettant en place des mesures à caractère fascisant, ni les dirigeants de droite qui rivalisent de surenchère sur l'Algérie ou les OQTF, ni même Attal qui théorise la fin complète de la Sécurité sociale de 1945 ne sont qualifiés d'extrême-droite. **Or, le Capital n'a pas besoin du RN en tant que tel, mais de la politique qu'il pourrait mener s'il était au pouvoir, casse des acquis de la Libération et division des travailleurs par le biais du racisme. Non seulement il existe pléthore de candidats pour appliquer une telle politique, mais cela fait des années que cela a commencé sous le haut patronage de Macron, que la direction de la CGT persiste à ne pas considérer comme un ennemi de classe, et le principal représentant de la classe dominante.**

L'alinéa suivant semble donner des gages aux militants de la CGT soucieux d'un combat efficace contre tous ceux qui prônent cette politique et en particulier le RN. C'est l'alinéa 615 : « *Pour la CGT, la contestation de la mainmise du capital sur nos vies et la réponse aux besoins sociaux demeurent le barrage le plus efficace contre l'extrême droite.* ». **Pour autant, il semble aussi que finalement, pour les auteurs du texte, la « contestation de la mainmise du Capital », par ailleurs peu évoquée dans le texte, ne soit considérée que comme un moyen de lutter contre cette fameuse extrême-droite et non pas le fondement même de l'orientation de la CGT.**

Enfin, l'alinéa 616 évoque à la fois l'unité des travailleurs sur des contenus de lutte des classes (même si ce n'est certainement pas la formule utilisée) et l'intersyndicale permanente sur les bases de la CFDT, autant dire la quadrature du cercle : « *La CGT œuvre à l'unité des travailleurs et travailleuses, des organisations syndicales, du mouvement social, en portant des revendications de rupture sociale et écologique. L'unité sur des contenus à visée transformatrice est la plus à même d'enclencher des dynamiques unitaires, à tous les niveaux, pour battre l'extrême droite.* ». Ce vœu pieux ne tient finalement que grâce à l'imprécision totale du vocabulaire. Si le texte en est farci, à cet instant précis, nous arrivons à un sommet d'utilisation de mots, jamais définis, employés justement à cause du flou qu'ils portent ; ici « rupture » et « visée transformatrice ». Tout est fait pour ne surtout pas utiliser les mots tabous : « lutte des classes » ou « anticapitaliste », ce qui, de manière évidente, nuirait à la démonstration, étant donnée l'incompatibilité entre ces concepts et les orientations des confédérations syndicales en France, quelles qu'elles soient, en particulier de la CFDT, mentor de l'intersyndicale permanente. L'idée est d'absolument taire qu'il faut faire un choix entre unité des travailleurs sur des bases de lutte des classes et unité syndicale à la remorque de la CFDT, passée du stade d'outil à celui de but en soi, à la place de la victoire sur nos revendications. Bien évidemment, le terme des « contenus à visée transformatrice » ne veut rien dire, ce d'autant plus que, comme la matière, le capitalisme se transforme en permanence. Notons d'ailleurs à ce sujet une évolution ; nous sommes passés du très creux concept de « transformation sociale » à celui, totalement vide de

sens, de « visées transformatrice ». Nul doute qu'envisager de repeindre le capitalisme en vert ou en rose soit une visée transformatrice ! Il faut constater, pour finir, que, là encore, le sujet unique est la défaite de l'extrême droite. Même l'unité du syndicalisme rassemblé, pourtant un pilier de la pensée sociale-démocrate de la direction de la CGT, n'est perçue que comme outil contre l'extrême droite et non contre le capital.

Plus loin dans le texte, la ritournelle continue et pêche toujours par son imprécision, ainsi l'alinéa 622 : « *La lutte contre l'extrême droite est réaffirmée comme priorité, les partis d'extrême droite œuvrant contre les valeurs de la République, telle que construite sur la base du programme du Conseil national de la Résistance. Les organisations CGT s'engagent à sensibiliser et former contre les idées d'extrême droite et à démettre systématiquement de son mandat syndical toute personne portant des idées d'extrême droite ou soutenant un parti d'extrême droite.* ». L'extrême-droite n'étant pas définie, on ne sait pas où elle commence, si elle inclut Retailleau, auteur d'un projet de loi adopté au Sénat à propos de « l'entrisme », non pas des sionistes, mais des musulmans et facilitant la possibilité pour l'exécutif de dissoudre des organisations qui lui sont hostiles ni Macron et sa clique, auteurs de la loi de transformation de la fonction publique (une visée transformatrice ?), transposant dans le monde actuel les lois corporatistes du fascisme des années 20/30/40. **Cette mise à part de l'extrême-droite, en réalité le RN, est encore une prise de distance avec l'histoire du mouvement ouvrier de lutte des classes qui a toujours rappelé que c'est la démocratie bourgeoise qui crée le fascisme quand le besoin s'en fait sentir pour le Capital et qu'il n'y a pas de différence de nature entre les deux.**

Les liens avec les partis politiques : si on évoquait le véritable sens de la Charte d'Amiens ?

Cette partie commence avec l'alinéa 619 : « *La CGT affirme dans le préambule de ses statuts, écrit en 1936 au moment de la réunification entre CGT et CGT-U face au péril fasciste, qu'elle est indépendante mais pas neutre.* ». La réunification date en réalité de 1935. On peut noter également que les rédacteurs du texte ont glissé un trait d'union entre CGT et U, ce qui donne à penser que la CGTU était finalement, comme la CGT-FO, une scission de la CGT. Les délégués au congrès, comme l'ensemble des lecteurs du document ne sauront pas que la CGTU s'est créée en 1921 à la suite de l'expulsion massive des partisans de la lutte des classes de la CGT et que les syndicalistes révolutionnaires n'ont pas eu d'autre choix que de créer un autre syndicat. La référence à 1935 valait bien un minimum de rappel historique, dont, comme toute explication, les rédacteurs du texte préfèrent se passer. Pourtant, la référence n'est pas neutre,

une époque où la CGT était à direction réformiste et la référence au fascisme des années 30 pour fabriquer un parallèle douteux avec la situation actuelle, permettant, une nouvelle fois, de passer sous silence le fait que le Capital n'a pas besoin du RN pour appliquer des mesures à caractère fasciste.

Nous en arrivons à l'évocation de l'indépendance syndicale vis-à-vis des partis politiques, c'est l'alinéa 620 : « *La CGT réaffirme la pertinence de ce préambule. Ainsi, les décisions et actions de la CGT sont prises en son sein en toute indépendance par rapport aux partis politiques, quels qu'ils soient. La CGT ne sera jamais à la remorque d'aucun objectif partisan et fera toujours, en toute indépendance, primer l'intérêt des travailleurs et des travailleuses. Elle s'opposera toujours à ce que la lutte des travailleurs et travailleuses soit instrumentalisée ou mise sous le tapis pour des objectifs partisans.* ». On y trouve à la fois l'habituelle confusion sur le but réel de la Charte d'Amiens et une manière d'épingler le temps où des communistes dirigeaient la CGT. Derrière la dénonciation de ces soi-disant « objectifs partisans » se cache le choix d'un syndicalisme unique (au mieux social-démocrate) et la négation des courants opposés qui jalonnent l'histoire du mouvement syndical en France et dans le monde. C'est l'occasion pour nous de faire une mise au point sur la Charte d'Amiens.

L'indépendance vis-à-vis des partis politiques est le lieu commun utilisé pour évoquer la Charte d'Amiens. Il est important de revenir au contexte : personne dans la CGT d'alors ne visait « les partis politiques », surtout pas les partis bourgeois, dont il était inimaginable qu'ils puissent avoir des rapports avec la CGT. L'objet de la dissension, tant au moment du congrès fondateur de la CGT (septembre 1895 à Limoges) qu'à celui de l'adoption de la Charte (octobre 1906 à Amiens) est le parti ouvrier, en 1895 le Parti Ouvrier Français, qui comprend les marxistes, notamment Paul Lafargue et Jules Guesde, et, à partir de 1905, la SFIO, parti qui unifie tous les socialistes. Il ne s'agit pas de nier que la charte d'Amiens revendique un syndicalisme indépendant des partis, mais de dire que ce n'est pas son objet principal. **La controverse ne porte pas sur les liens organisationnels ou pas, mais sur le rôle du syndicat. Pour les anarchosyndicalistes qui dirigent alors la CGT, comme Emile Pouget ou Victor Griffuelliès, rédacteurs du texte, le syndicat doit être l'outil de la révolution : « le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale ». Au contraire, s'ils pensent que le syndicat a un rôle important à jouer et approuvent la grève générale, les marxistes pensent que la révolution ne peut se faire sans l'existence d'un parti révolutionnaire. Il s'agit donc d'un débat sur le bon outil pour organiser la révolution et le pays ensuite, d'un débat, non pas sur les liens au parti révolutionnaire, mais sur la nécessité de son existence, et, comme écrivait Verlaine, tout le reste est littérature. On peut rappeler aussi**

que la Charte parle également d'un syndicalisme indépendant de l'État. Quelle indépendance peut-on avoir vis-à-vis de l'État quand on accepte qu'il nous subventionne et contrôle nos comptes ?

Fin du texte à l'image de l'ensemble : entre dénonciations et affirmations creuses, sans explication de fond, et appels à l'institution bourgeoise

La fin du texte donne lieu, sur des sujets divers, à des fourre-tout exempts de toute forme de réflexions sur les causes. Il en est ainsi à propos des discriminations syndicales. Le texte propose la création d'un outil de lutte contre ces discriminations. La chose est évoquée à l'alinéa 631 : « *La violence de la répression patronale, gouvernementale ou émanant de pouvoirs locaux nécessite la création d'un dispositif complet de lutte contre les discriminations syndicales, intégrant toutes les spécificités : travailleurs et travailleuses en situation de précarité, de handicap, ICTAM, étrangers dans ou hors de l'Union européenne...* », dans lequel tout est mélangé et la spécificité pourtant visée des atteintes au droit syndical disparaît, mais où la question des délits d'opinion, notamment exercés contre les partisans de la libération nationale de la Palestine, est totalement absente. Le dispositif est ensuite précisé à l'alinéa 633 « *La confédération développera un outil complet de lutte contre les discriminations de toutes natures, en intégrant notamment un baromètre des libertés syndicales décliné en territoire pour donner les noms des employeurs qui organisent la répression antisyndicale.* ». En revanche, à aucun moment dans cette partie du texte consacrée à la répression, on ne s'interroge sur deux choses essentielles : pourquoi cette répression est si aiguë ? Et qui cible-t-elle en priorité ? A aucun moment la question du rapport de force n'est évoquée. Le fait que, malgré les grandes « victoires » dont se targue la direction confédérale, beaucoup de militants de la CGT soit visés par la répression du Capital, directement ou indirectement via l'État et sa justice de classe, indique que les capitalistes et leurs serviteurs sont dans une temps où le rapport de force en leur faveur permet cette répression accrue et l'absence de la coordination des luttes, de la construction collective de la riposte, qui devraient être les tâches uniques de la direction de la CGT, pèsent fortement et permettent cette répression. En outre, derrière la farce ou la fable destinée à nous faire croire que Sophie Binet serait victime d'une telle répression alors qu'elle subit une mise en examen automatique, les rédacteurs du texte font comme si toute la CGT était visée. Or, la cible ce sont les militantes et les militants qui, à un moment donné, ont dérangé l'ordre établi. Gageons que c'est loin d'être le cas de tous les militants de la CGT.

Le sujet suivant est celui des bourses du travail. On peut y distinguer que, malgré la dénonciation vue plus haut de la répression d'État, les rédacteurs du texte continuent de faire confiance aux institutions de la démocratie bourgeoise, témoin l'alinéa 634 « *Les Bourses du travail sont les maisons des luttes, des outils de mise en commun, des lieux d'éducation populaire et des piliers du syndicalisme interprofessionnel. Elles sont un legs du mouvement ouvrier, plus que jamais adapté et utile aux travailleuses et travailleurs, que nous décidons de défendre et développer avec encore plus de vigueur, en lien avec le chantier de renforcement de notre organisation. Le rapport Dole, inspecteur IGAS, appelait à les défendre, il faut y donner suite.* ». Il s'agit encore une fois d'une référence à l'institutionnel, qui semble le seul outil perçu à travers la lecture du document pour obtenir des succès à propos de nos revendications. Là encore, il n'est nullement question de rapport de forces. Nous terminons sur un alinéa, une fois n'est pas coutume, fort intéressant, le 637 : « *La vocation d'origine des Bourses du travail doit être restaurée, à savoir des outils et lieux de solidarité des travailleurs et travailleuses, d'implantation syndicale, de coordination des syndicats, d'organisation des luttes, et non de simples bureaux administratifs.* ». Même si l'impasse est faite sur le rôle d'éducation, de formation et l'importance culturelle des bourses du travail, ce que dit l'alinéa est juste. Pour autant, on devrait y ajouter que tout cela sera impossible sans la lutte des classes déployée et est donc totalement incompatible avec l'orientation actuelle de la CGT.

En conclusion

On retrouve, dans ce passage final, pourtant assez court, tous les ingrédients de la mauvaise tambouille qu'ont fabriquée les rédacteurs tout au long du document. On y découvre explicitement une CGT encore plus intégrée au système, défendant la démocratie bourgeoise de bout en bout, ayant un rapport totalement complaisant aux élections en régime capitaliste, et surtout, ne voyant des solutions pour la situation des travailleurs que dans le recours à l'institution d'État, le Parlement, les lois et l'intersyndicale comme institution dans l'institution. Cette adhésion exprimée ici clairement au système capitaliste s'accompagne forcément de non-dits : aucune explication de fond de tous les phénomènes évoqués, aucune mention de la lutte des classes, ni même de la nécessité du rapport de force, aucune dénonciation de l'État, au service du Capital.

L'analyse erronée du système se poursuit, ici au travers de la « lutte contre l'extrême-droite ». En assénant comme argument d'autorité qu'elle serait de nature différente des autres courants idéologiques du Capital, sans aucune référence à la société de classes, aux nécessités pour la Bourgeoisie capitalistes, les rédacteurs ouvrent une session dont la suite logique est le remplacement de l'ennemi de classe capitaliste par un seul de ses outils idéologiques, en épargnant les autres. Nous avons droit à une énormité : une référence (sans le dire) au fascisme sans envisager la question de la menace révolutionnaire, ni des besoins

du Capital qui ont toujours été les raisons du recours au fascisme par les capitalistes. Une tentative de référence au fascisme sans évoquer l'impérialisme n'a absolument aucun sens, c'est pourtant ce à quoi se sont livrés les auteurs du texte. La CGT n'a plus pour objectif central l'abolition du salariat et du patronat, mais la lutte contre l'extrême-droite.

Logiquement, ni dans cette partie, ni ailleurs dans le document, les rédacteurs ne dénoncent l'idéologie dominante, ni même ne se penchent sur son rôle. Logiquement, car tout le texte en est imprégné, de l'allégeance à l'État bourgeois à la référence obligée à « l'indépendance des partis politiques », malgré la contradiction évidente avec l'attitude de la direction de la CGT au moment des élections de juin et juillet 2024. L'absence de définition des concepts utilisés, tirés du jargon social-démocrate, en premier lieu celui d'extrême-droite est une composante essentielle de cette imprégnation de l'idéologie dominante dans le texte.

Même non évoquée de manière explicite, la Charte d'Amiens se retrouve au cœur de la problématique posée aux militants de lutte des classes de la CGT confrontés à ce texte inamendable. Elle se retrouve au cœur, car pose la question du parti révolutionnaire, même si c'est pour y donner une réponse exactement contraire à celle que donne le Parti Révolutionnaire Communistes. La faiblesse politique du texte, son adéquation totale au système capitaliste sont un révélateur de l'évolution de la CGT, malgré la présence toujours active de syndicalistes de lutte des classes en son sein. Le syndicalisme révolutionnaire ne se suffit pas à lui-même, c'est une preuve supplémentaire. Ce qui manque aux prolétaires, depuis des décennies, c'est un parti révolutionnaire puissant, qui pèse sur la vie sociale et le rapport de force idéologique. L'absence d'un tel parti a pesé sur la CGT, elle a permis sa dérive arrivée à un point de non-retour avec ce document.

Le Parti Révolutionnaire Communistes exprime son avis, mais ne prend pas part aux décisions souveraines des syndicats de la CGT. Mais nous alertons les militants de la CGT ne se résignant pas à la voir rejoindre le camp de la collaboration de classe comme le document d'orientation l'indique clairement. L'orientation délétère proposée par ce document d'orientation inquiète vraiment le Parti Révolutionnaire Communistes, attaché à l'existence d'un syndicalisme de lutte des classes et à sa dimension internationale. Cette bataille il faut la mener et ne pas laisser les mains libres à la direction confédérale. Il serait temps de réagir plus nombreux, en tout cas pour celles et ceux ne validant pas la conversion définitive de la CGT à la collaboration de classe, son enterrement de première classe des notions d'impérialisme et de colonialisme ! Les syndicats de base, les syndiqués doivent se réapproprier l'organisation syndicale dont ils ont besoin afin qu'elle revienne sur les rails des principes fondamentaux sur lesquels elle s'est construite : un syndicalisme de lutte de classe anticapitaliste.

Et, pour cela, nous appelons les camarades à réfléchir à l'évolution globale, politique, sociale et idéologique en France depuis la fin des années 80. La fin du parti révolutionnaire a causé la fin de la CGT de lutte des classes. Nous avons tous besoin, nous les travailleurs d'un syndicalisme de lutte des classes, sans compromis, sans intégration au système, sans aucune confiance en l'État bourgeois. Mais, dans ce but, il y a besoin d'abord, de la reconstruction du parti ouvrier révolutionnaire. C'est ce à quoi œuvre le Parti Révolutionnaire Communistes depuis sa création en 2002. Ce combat est indissociable de celui pour retrouver un syndicalisme de lutte des classes.